

DOCUMENT 9.1 : HISTOIRE DU DROIT DE VOTE AU CANADA

Le document suivant offre un résumé des événements importants qui ont trait à l'histoire du droit de vote au Canada.

Amérique du Nord britannique – seuls les hommes riches pouvaient voter (1758-1866)

Pendant cette période, très peu de personnes étaient autorisées à voter. La Loi disait que vous deviez posséder des terres ou payer un certain montant en taxes annuelles ou en loyer. La plupart des électeurs étaient des hommes riches et blancs. Les femmes et de nombreux groupes religieux et ethniques n'étaient pas autorisés à voter.

Élargir le droit de vote aux femmes (1867-1919)

À partir des années 1870, les femmes commencèrent à faire campagne pour le droit de vote. Elles utilisèrent des pétitions, des discours et des marches pour diffuser leur message. Gagner du soutien n'était pas chose facile.

Les femmes reçurent l'aide de groupes puissants et essayèrent de faire changer les lois. Cependant, les politiciens n'approuvaient pas les lois. Malgré la déception, les femmes ne baissèrent pas les bras.



Nellie McClung, activiste pour le droit de vote des femmes et première femme politicienne élue du Canada

Les changements commencèrent à se produire après de nombreuses années. Le Manitoba fut la première province à étendre le suffrage aux femmes blanches, en 1916 et d'autres provinces lui emboîtèrent le pas peu après, notamment l'Ontario en 1917. En 1918, les femmes gagnèrent le droit de vote aux élections fédérales. Il est important de mentionner que les nouvelles lois n'incluaient pas toutes les femmes. Les femmes de nombreux groupes ethniques et religieux n'étaient pas toujours en mesure de voter.

Élargir le droit de vote à tous les groupes (1920-1960)

Une nouvelle loi, approuvée en 1920, permit à un plus grand nombre de personnes de voter. Cette loi se nommait l'Acte des élections fédérales.



Premier ministre John Diefenbaker supervisa l'expansion du droit de vote aux Autochtones en 1960.

Cependant, le système resta injuste. Les peuples autochtones et les Canadiens d'origine chinoise et japonaise ne pouvaient pas voter même s'ils avaient servi dans l'armée canadienne. Les peuples autochtones ne pouvaient voter que s'ils abandonnaient leurs droits issus des traités. De nombreux groupes religieux furent également traités injustement pendant des années.

Il fallut de nombreuses années de protestation et de débat pour parvenir à l'égalité. Tous les groupes obtinrent finalement le droit de vote en 1960.

Rendre le vote plus facile (1961-1997)

Pendant cette période, d'autres mesures ont été prises pour éliminer les obstacles et faciliter le vote.

- Les employeurs devaient donner à leurs employés assez de temps libre pour aller voter.
- Les heures de vote furent prolongées.
- Les gens pouvaient voter à l'avance certains jours.
- Les gens pouvaient voter par la poste. Ce système est utilisé par les étudiants qui vivent loin de chez eux et les personnes qui voyagent ou habitent à l'extérieur du pays.
- Les lieux des bureaux de vote sont maintenant sélectionnés en fonction de l'accès aux fauteuils roulants.
- De nouveaux outils de vote et une aide supplémentaire furent offerts aux électeurs, tel que des loupes pour aider à lire les bulletins de vote, des bulletins en braille et des bulletins à gros caractères. Le langage des signes fut également rendu disponible.
- Des bureaux de vote furent mis en place à certains endroits pour faciliter le vote (p. ex. collèges, universités, hôpitaux).
- L'information pour les électeurs a été rendue disponible dans plusieurs langues.
- Des programmes d'éducation ont été créés pour aider les gens à prendre conscience de la façon de voter.

Défis liés à la Charte (1982-2004)

- La *Charte canadienne des droits et libertés* fut créée pour protéger nos droits et libertés. Cela aida plusieurs groupes à imposer des changements aux lois électorales.
- Les juges fédéraux ne pouvaient pas voter aux élections fédérales avant 1988. C'est une décision du tribunal qui a changé cette loi.
- En 1993, les lois électorales furent modifiées pour permettre aux personnes atteintes d'une maladie mentale de voter.
- Les prisonniers ne purent voter qu'à partir de 1993. Cependant, cela n'inclutait pas tous les prisonniers. Leur peine devait être inférieure à deux ans.
- En 2002, la Cour suprême du Canada statua que les gens en prison pendant plus de deux ans ne pouvaient être laissés pour compte. Bien que la loi n'ait pas changé, ils peuvent maintenant voter depuis 2004.